



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **3 février 2025 à 19 h**, à laquelle sont présents :

Madame Josyane Forest, mairesse

Monsieur Denis Forest, conseiller

Monsieur Jean-François Leblanc, conseiller

Monsieur Michel Lachapelle, conseiller

Monsieur Claude Mercier, conseiller

Monsieur François Leblanc, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Manon Aubin, greffière-trésorière adjointe.

### **Résolution numéro 042-2025**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

### **Résolution numéro 043-2025**

#### **Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2025**

---

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le procès-verbal du 13 janvier 2025 soit adopté tel que rédigé.

## **FINANCES**

---

### **Résolution numéro 044-2025**

#### **Approbation de la liste des comptes du 9 au 23 janvier 2025**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- QUE les déboursés effectués par la Municipalité de Saint-Jacques, pour la période du 9 au 23 janvier 2025, soient définis comme suit :



## Municipalité de Saint-Jacques

Liste des comptes payés du 9 au 23 janvier 2025	339 034,97 \$
Liste des dépenses approuvées par résolution le 13 janvier 2025	553 954,55 \$
Liste des comptes à payer en date du 8 janvier 2025	27 361,80 \$
<b>Total des déboursés pour la période du 9 au 23 janvier 2025</b>	<b>920 351,32 \$</b>

- QUE les déboursés d'une somme de 920 351,32 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

### Dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 9 au 23 janvier 2025

Selon l'article 9.3 du règlement numéro 008-2022 de la Municipalité de Saint-Jacques, la directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 9 au 23 janvier 2025 conformément au règlement de délégation en vigueur.

### Finances au 23 janvier 2025

Fonds d'administration au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

EN PLACEMENT	AU COMPTE COURANT
0 \$	283 654,01 \$

### DÉPÔT DE LA LISTE DES CORRESPONDANCES

#### Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et greffière-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois janvier 2025.

### ADMINISTRATION

#### Résolution numéro 045-2025

#### Factures pour l'écocentre Bons Débarras pour l'année 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a manifesté son intérêt à la Municipalité de Sainte-Julienne à renouveler le contrat de service pour l'écocentre Bons Débarras pour l'année 2025 ;

ATTENDU QUE les coûts d'adhésion, d'une somme de 83 124 \$, sont payables en 4 versements, à savoir :

DATES D'ÉCHÉANCE	VERSEMENTS
15 mars 2025	20 781 \$
15 juin 2025	20 781 \$
15 septembre 2025	20 781 \$
15 décembre 2025	20 781 \$



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les factures (5FD000008, 5FD000012, 5FD000013 et 5FD000014) d'un total de 83 124 \$, et de procéder aux versements selon les dates d'échéance prédéterminées par la Municipalité de Sainte-Julienne pour le renouvellement de l'adhésion à l'écocentre Bons Débarras pour l'année 2025 ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

**Budget 2025**

**Résolution numéro 046-2025**

**Factures pour l'entretien de la route 346 selon l'entente CMQ 63963 avec la Municipalité de Sainte-Julienne**

ATTENDU l'entente CMQ 63963 avec la Municipalité de Sainte-Julienne concernant la contribution de la Municipalité de Saint-Jacques pour le volet entretien de la route 346 ;

ATTENDU QU' une somme de 6 279,03 \$, payable en 3 versements, est reçue de la Municipalité de Sainte-Julienne pour l'entretien de la route 346, à savoir ;

DATES D'ÉCHÉANCE	VERSEMENTS
31 mars 2025	2 093,01 \$
30 juin 2025	2 093,01 \$
30 septembre 2025	2 093,01 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les factures numéro (5FD000002, 5FD000004, 5FD000005), pour l'entretien de la route 346 et de verser la somme de 6 279,03 \$ à la Municipalité de Sainte-Julienne ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

**Budget 2025**

**Résolution numéro 047-2025**

**Tarification pour la célébration d'un mariage**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a adopté un règlement numéro 008-2017 sur la tarification pour la célébration d'un mariage ;

ATTENDU QUE madame Josyane Forest, mairesse de la Municipalité de Saint-Jacques, est légalement formée afin de célébrer les mariages au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout à titre de célébrant ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 008-2017 prévoit un montant de 291 \$ (plus taxes applicables) lorsque le mariage est célébré à la mairie de Saint-Jacques ;

ATTENDU QU' un montant forfaitaire de 250 \$ sera versé à la mairesse pour la célébration d'un mariage à la mairie ;



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE le règlement numéro 008-2017 prévoit un montant de 387 \$ (plus taxes applicables) lorsque le mariage est célébré à un autre endroit qu'à la mairie, mais situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jacques ;

ATTENDU QU' un montant forfaitaire de 300 \$ sera versé à la mairesse pour la célébration d'un mariage à un autre endroit qu'à la mairie, mais situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que la mairesse soit rémunérée pour les services rendus à titre de célébrant, et ce, tel que décrit ci-dessus.

#### **Résolution numéro 048-2025**

#### **Renouvellement des assurances de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2025**

ATTENDU QU' il est nécessaire de renouveler les assurances de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2025 ;

ATTENDU QU' une facture est reçue de la *FQM Assurances inc.* pour les assurances accidents dirigeants et bénévoles de la Municipalité de Saint-Jacques, à savoir :

FACTURE	OBJET	MONTANT
18316	Assurances accident dirigeants et Assurances accident bénévoles	408,75 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 408,75 \$ à la *FQM Assurances inc.* pour le renouvellement des assurances de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2025 ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

#### **Résolution numéro 049-2025**

#### **Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2025**

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élus(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de promotion de la santé mentale positive ;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge » ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;



## Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

ATTENDU QU' il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et inviter les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

### Résolution numéro 050-2025

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 011-2024-1 modifiant le règlement d'emprunt numéro 011-2024 pour pourvoir à la réfection des infrastructures municipales d'une partie de la rue Forest, afin d'augmenter la dépense d'emprunt pour un montant additionnel de 1 416 300 \$**

ATTENDU QUE le 27 janvier 2025, les personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Jacques étaient convoquées au registre concernant le règlement d'emprunt numéro 011-2024-1 modifiant le règlement d'emprunt numéro 011-2024 pour pourvoir à la réfection des infrastructures municipales d'une partie de la rue Forest, afin d'augmenter la dépense d'emprunt pour un montant additionnel de 1 416 300 \$ ;

ATTENDU QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 011-2024-1 est de 3 666 ;

ATTENDU QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 377 ;

ATTENDU QUE le nombre de demandes reçues est de 0 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le règlement 011-2024-1 modifiant le règlement d'emprunt numéro 011-2024 pour pourvoir à la réfection des infrastructures municipales d'une partie de la rue Forest, afin d'augmenter la dépense d'emprunt pour un montant additionnel de 1 416 300 \$, est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

### Résolution numéro 051-2025

**Facture de la MRC de Montcalm pour les quotes-parts de la Municipalité de Saint-Jacques**

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 1 194 988 \$ est reçue de la MRC de Montcalm pour les quotes-parts de la Municipalité de Saint-Jacques de l'année 2025 ;

ATTENDU QUE la facture est payable en 3 versements, soit :



## Municipalité de Saint-Jacques

DATES	MONTANTS
15 avril 2025	398 329,34 \$
15 juin 2025	398 329,33 \$
15 août 2025	398 329,33 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (CRF2500014) d'une somme de 1 194 988 \$ pour les quotes-parts de la Municipalité de Saint-Jacques de l'année 2025 et de procéder aux versements à la MRC de Montcalm selon les dates d'échéance prédéterminées ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

**Budget 2025**

### Résolution numéro 052-2025

#### **Facture de la MRC de Montcalm pour les quotes-parts de la Municipalité de Saint-Jacques relatives au volet de l'évaluation**

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 72 863 \$ est reçue de la MRC de Montcalm pour les quotes-parts de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2025 relatives au volet de l'évaluation ;

ATTENDU QUE la facture est payable en 12 versements, soit :

DATES	MONTANTS
31 janvier 2025	6 071,88 \$
15 février 2025	6 071,92 \$
15 mars 2025	6 071,92 \$
15 avril 2025	6 071,92 \$
15 mai 2025	6 071,92 \$
15 juin 2025	6 071,92 \$
15 juillet 2025	6 071,92 \$
15 août 2025	6 071,92 \$
15 septembre 2025	6 071,92 \$
15 octobre 2025	6 071,92 \$
15 novembre 2025	6 071,92 \$
15 décembre 2025	6 071,92 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (CRF2500004) d'une somme de 72 863 \$ pour les quotes-parts de la Municipalité de Saint-Jacques de l'année 2025 relatives au volet de l'évaluation et de procéder aux versements à la MRC de Montcalm selon les dates d'échéance prédéterminées ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

**Budget 2025**



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

#### **Résolution numéro 053-2025**

#### **Facture de la MRC de Montcalm pour la gestion des bacs roulants pour l'année 2024**

---

ATTENDU QU' une facture (numéro CRF2400977) d'une somme de 15 989,54 \$ est reçue de la MRC de Montcalm pour la gestion des bacs roulants (recyclage, organique et déchets) pour l'année 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (numéro CRF2400977) et de verser une somme de 15 989,54 \$ à la MRC de Montcalm ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

#### **Résolution numéro 054-2025**

#### **Appui au Réseau des Femmes Élues de Lanaudière**

---

ATTENDU QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région ;

ATTENDU QUE la mission du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière (RFEL) est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance ;

ATTENDU QUE nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière (RFEL) en ce sens ;

ATTENDU QUE madame Josyane Forest, mairesse, est déléguée au sein du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière (RFEL) pour représenter la Municipalité de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de soutenir le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière (RFEL) par une contribution financière annuelle de 100 \$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

#### **Résolution numéro 055-2025**

#### **Modification de la politique relative aux conditions de travail et à la rémunération des employés de la Municipalité de Saint-Jacques**

---

ATTENDU les modifications apportées à la loi sur les normes du travail ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'apporter des modifications à la politique relative aux conditions de travail et à la rémunération des employés de la Municipalité de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les modifications de la politique relative aux conditions de travail et à la rémunération des employés de la Municipalité de Saint-Jacques faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient ici au long reproduites.

#### **Résolution numéro 056-2025**

#### **Adoption des descriptions de tâches par fonction 2025 des employés et employées de la Municipalité de Saint-Jacques**

---

Il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les descriptions de tâches par fonctions 2025 des employés et employées de la Municipalité de Saint-Jacques telles que présentées au document joint, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

#### **Résolution numéro 057-2025**

#### **Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) pour l'installation d'un abri solaire dans le parc Aimé-Piette de la Municipalité de Saint-Jacques**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite procéder à l'installation d'un abri solaire dans le parc Aimé-Piette ;

ATTENDU QUE la Municipalité déposera une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Montcalm dans le cadre de ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, à déposer pour et au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) pour l'installation d'un abri solaire dans la parc Aimé-Piette ;

QUE madame Josyane Forest, mairesse, et madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soient désignées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, les documents nécessaires à la demande de financement au Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Montcalm ;

QUE la Municipalité s'engage à fournir la mise de fonds exigée par le programme, soit 20 % du coût du projet.





*Municipalité de  
Saint-Jacques*

#### **Résolution numéro 058-2025**

#### **Modification de la politique des postes cadres de la Municipalité de Saint-Jacques**

---

ATTENDU les modifications apportées à la loi sur les normes du travail ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'apporter des modifications à la politique des postes cadres de la Municipalité de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les modifications de la politique des postes cadres de la Municipalité de Saint-Jacques faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient ici au long reproduites.

#### **Résolution numéro 059-2025**

#### **Demande d'aide financière au Fonds événement culturel local de la MRC de Montcalm pour les spectacles des « Jeudi Show » 2025**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques organise des spectacles lors des « Jeudi Show », soit les 3, 10, 17 et 24 juillet de l'été 2025, au parc des Cultures ;

ATTENDU QU' une somme de 45 000 \$ est réservée au budget 2025 de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques demande une aide financière d'une somme de 4 500 \$ à la MRC de Montcalm dans le cadre du Fonds événement culturel local ;

ATTENDU QUE l'entrée sur le site des spectacles est gratuite pour l'ensemble de la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt d'une demande de subvention au Fonds événement culturel local de la MRC de Montcalm, pour les spectacles des « Jeudi Show » de l'été 2025;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, tous documents pertinents à la demande.

#### **Résolution numéro 060-2025**

#### **Demande d'aide financière au Fonds événement culturel local de la MRC de Montcalm pour un spectacle de Noël 2025**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire organiser un spectacle de Noël pour ses citoyens à la salle Julie-Pothier ;

ATTENDU QU' une somme de 10 000 \$ est réservée au budget 2025 de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques demande une aide financière d'une somme de 2 500 \$ à la MRC de Montcalm dans le cadre du Fonds événement culturel local ;



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE

la Municipalité accepte de contribuer pour une somme représentant 20 % du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt d'une demande de subvention au Fonds événement culturel local de la MRC de Montcalm, pour un spectacle de Noël 2025 ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, tous documents pertinents à la demande.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse répond aux questions des citoyens.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

##### **Résolution numéro 061-2025**

##### **Renouvellement du contrat avec *Contrôles AC inc.* pour l'entretien préventif pour l'ensemble des bâtiments de la Municipalité de Saint-Jacques pour 2025-2026-2027**

ATTENDU QU'

il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat avec *Contrôles AC inc.* pour l'entretien préventif du système de ventilation pour les différents bâtiments de la Municipalité de Saint-Jacques pour les années 2025-2026 et 2027 ;

ATTENDU QU'

une offre de service, datée du 16 janvier 2025, d'une somme de 16 414,78 \$ par année (plus taxes applicables) est reçue de *Contrôles AC inc.*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le renouvellement du contrat avec *Contrôles AC inc.* pour l'entretien préventif du système de ventilation des différents bâtiments de la Municipalité de Saint-Jacques pour une somme de 16 414,78 \$ par année (plus taxes applicables) pour les années 2025-2026 et 2027 ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception des factures.

##### **Résolution numéro 062-2025**

##### **Mandat à Signalisation Kalitec inc. pour l'achat de deux panneaux d'informations pour le parc Aimé-Piette**

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré pour l'achat de deux panneaux d'informations pour le parc Aimé-Piette ;

ATTENDU QU'

une proposition (numéro SO06479) d'une somme de 4 311,43 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Signalisation Kalitec inc. ;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques souhaite retenir la proposition numéro 1 ;



Municipalité de  
Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition (numéro SO06479) d'une somme de 4 311,43 \$ (plus taxes applicables) de Signalisation Kalitec inc. pour l'achat de deux panneaux d'informations pour le parc Aimé-Piette ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **Résolution numéro 063-2025**

#### **Mandat à *Hydra Spec* pour l'inspection annuelle des bornes d'incendie de la Municipalité de Saint-Jacques**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré avec *Hydra Spec* pour l'inspection des bornes incendie situées sur son territoire ;

ATTENDU QU' une proposition (numéro O-31322-01) d'une somme de 4 680 \$ (plus taxes applicables) est reçue de *Hydra Spec* pour l'inspection des 144 bornes d'incendie pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 4 680 \$ (plus taxes applicables) de *Hydra Spec* pour l'inspection des bornes d'incendie situées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2025 ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

### **Résolution numéro 064-2025**

#### **Adjudication du contrat pour l'achat de sulfate ferrique pour la station de traitement des eaux usées**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des demandes de prix par voie d'invitation pour l'achat de 30 000 kg de sulfate ferrique pour la station de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX*</b>
Kemira Water Solutions inc.	0,369 \$/kg
Chemco inc.	0,50 \$/kg

\*(plus taxes applicables)

ATTENDU QU' il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;



Municipalité de  
Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat pour l'achat de 30 000 kg de sulfate ferrique pour la station de traitement des eaux usées, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Kemira Water Solutions inc.* pour une somme de 11 070 \$ (plus taxes applicables) équivalente à 0,369 \$/kg (plus taxes applicables) ;

D'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, à émettre le paiement sur réception de la facture.

#### Résolution numéro 065-2025

#### Adjudication du contrat pour l'achat de polymère pour la station de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des demandes de prix par voie d'invitation pour l'achat de polymère pour la station de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX*
Les produits chimiques ERPAC inc.	7,30 \$/kg
Brenntag Canada inc.	9,96 \$/kg

\*(plus taxes applicables)

ATTENDU QU' il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat pour l'achat de 900 kg de polymère pour la station de traitement des eaux usées, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les produits chimiques ERPAC inc. pour une somme de 6 570 \$ (plus taxes applicables) équivalente à 7,30 \$/kg (plus taxes applicables) ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

#### LOISIRS

#### Résolution numéro 066-2025

#### Mandat pour la musique d'ambiance québécoise et l'animation lors des célébrations de la fête nationale 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques organise les célébrations de la fête nationale qui auront lieu le 24 juin 2025 au parc Aimé-Piette ;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'obtenir les services de musique d'ambiance québécoise durant les célébrations ;

ATTENDU QU' une soumission (numéro 89) d'une somme de 600 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Christian Jubinville ;



## Municipalité de Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater Christian Jubinville pour la musique d'ambiance québécoise et l'animation lors des célébrations de la fête nationale du 24 juin 2025, pour la somme de 600 \$ (plus taxes applicables) ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

### Résolution numéro 067-2025

#### **Mandat pour la musique et l'animation lors du patinage aux flambeaux pour la Saint-Valentin**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques organise une soirée de patinage aux flambeaux pour la Saint-Valentin le 14 février 2025 ;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'obtenir les services de musique romantique et d'animation lors du patinage aux flambeaux ;

ATTENDU QU' une soumission (numéro 88) d'une somme de 400 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Christian Jubinville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater Christian Jubinville pour la musique et l'animation lors de la soirée de patinage aux flambeaux pour la Saint-Valentin le 14 février 2025, pour une somme de 400 \$ (plus taxes applicables) ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

### Résolution numéro 068-2025

#### **Demande d'aide financière de l'Association de soccer de la Nouvelle-Acadie pour l'année 2025**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est sollicitée par l'Association de soccer de la Nouvelle-Acadie pour une demande de contribution financière pour l'année 2025 ;

ATTENDU QU' une somme de 5 000 \$ a été prévue au budget de l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de verser la somme de 5 000 \$ à l'Association de soccer de la Nouvelle-Acadie à titre de contribution financière pour l'année 2025.

**Budget 2025**

### Résolution numéro 069-2025

#### **Demande d'aide financière de Groupe Scout Saint-Jacques pour l'année 2025**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est sollicitée par le Groupe Scout Saint-Jacques pour une demande de contribution financière pour l'année 2025 ;



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

ATTENDU QU' une somme de 500 \$ a été prévue au budget de l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de verser la somme de 500 \$ au Groupe Scout Saint-Jacques à titre de contribution financière pour l'année 2025.

**Budget 2025**

**Résolution numéro 070-2025**

**Signature du contrat de location de la piscine du Collège Esther-Blondin**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite offrir à ses citoyennes et citoyens des cours de natation ainsi que des bains libres en longueurs ;

ATTENDU QUE le pavillon des sports du Collège Esther-Blondin inclut une piscine intérieure que la Municipalité peut louer ;

ATTENDU QUE le coût pour la location du 20 janvier au 17 mars 2025 est de 3 264 \$ (plus taxes applicables) pour un total de 8 semaines ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, le contrat de location (numéro PS 022-24) de la piscine du Collège Esther-Blondin ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

**Résolution numéro 071-2025**

**Programme d'aide aux activités sportives et artistiques pour l'année 2024**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a adopté une politique d'aide aux activités sportives et artistiques (résolution numéro 153-2020) ;

ATTENDU QUE les 5 demandes suivantes sont conformes aux critères d'admissibilité :

CODE DE LA DEMANDE	REMBOURSEMENT
1PRJ01	175 \$
1GIG01	175 \$
1MJ01	33 \$
1MC02	350 \$
1CAU01	83,23 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les demandes de remboursement relatives au programme d'aide financière aux activités sportives et artistiques pour l'année 2024 et de verser la somme de 816,23 \$ telle que répartie ci-dessus.



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

## Résolution numéro 072-2025

### Mandat à Service de sûreté privée du Québec pour la surveillance des parcs de la Municipalité de Saint-Jacques durant la période estivale

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite assurer la surveillance des parcs situés sur son territoire pendant la période estivale, soit du 1er juin au 30 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a invité deux entreprises, à savoir Spartan Groupe Sécurité et le Service de sûreté privée du Québec, à soumettre des propositions pour ce mandat ;

ATTENDU QUE les deux entreprises ont répondu favorablement à notre invitation :

SOUSSIONNAIRES	TARIFS*	AUTRES
Spartan Groupe Sécurité	Entre 66 \$ et 68 \$ de l'heure Frais de gestion 21 \$	Rapport journalier
Service de sûreté privée du Québec	41 \$ de l'heure Temps ½ jour férié Ligne téléphonique 6 \$ par jour	Rapport journalier

\* (plus taxes applicables)

ATTENDU QUE la direction générale a estimé les besoins de surveillance à 225 heures sur une période de 48 jours, pour un total de :

NOMBRE D'HEURE / JOUR	TARIF*	TOTAL
225 heures	41 \$	9 225 \$
48 jours	6 \$	288 \$
	TOTAL	9 513 \$

\* (plus taxes applicables)

ATTENDU QUE la soumission de Service de sûreté privée du Québec répond au besoin de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'octroyer le mandat de surveillance des parcs à Service de sûreté privée du Québec, par l'achat d'une banque de 225 heures pour une période de 48 jours, totalisant la somme de 9 513 \$ (plus les taxes applicables) ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer le contrat de prestation de service avec Service de sûreté privée du Québec ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

## BIBLIOTHÈQUE, CULTURE ET COMMUNICATIONS

## Résolution numéro 073-2025

### Mandat pour la location d'un char allégorique pour le carnaval 2025 de la Municipalité de Saint-Jacques



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire louer un char allégorique pour le carnaval, soit le 2 février 2025 ;

ATTENDU QU' une proposition (numéro APG-638-24) d'une somme de 2 650 \$ (plus taxes applicables) est reçue de *Au Pays des Géants* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater *Au Pays des Géants* pour la location d'un char allégorique pour le carnaval 2025, pour la somme de 2 650 \$ (plus taxes applicables) ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

#### **Résolution numéro 074-2025**

#### **Mandat à Théâtre Côte à Côte pour deux animations pour le Club du rat Biboché à la bibliothèque municipale Marcel-Dugas**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré avec le Théâtre Côte à Côte pour deux animations pour le Club du rat Biboché à la bibliothèque Marcel-Dugas ;

ATTENDU QUE l'animation *La tête dans les étoiles* est prévue le 29 mars 2025 à 10 h ;

ATTENDU QUE l'animation *Les pirates débarquent* est prévue le 7 juin 2025 à 10 h :

ATTENDU QU' une soumission datée du 17 janvier 2025, d'une somme de 925 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Théâtre Côte à Côte ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 925 \$ (plus taxes applicables) du Théâtre Côte à Côte pour deux animations pour le Club du rat Biboché à la bibliothèque Marcel-Dugas ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception des factures.

#### **Résolution numéro 075-2025**

#### **Licence concernant l'utilisation des bibliothèques inscrites au Service québécois de traitement documentaire (SQTD)**

---

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale Marcel-Dugas désire faire l'acquisition d'une licence d'utilisation de la banque de données de notices bibliographiques et commerciales appelée *Memento* ;

ATTENDU QUE le contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et prendra fin le 31 décembre 2027 ;





*Municipalité de  
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE

la plateforme qui sera utilisée est fournie par le Service québécois de traitement documentaire (SQTD) ;



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la convention d'abonnement à Memento, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques (Bibliothèque municipale Marcel-Dugas) pour l'acquisition de la licence *Memento* pour 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## **VARIA**

### **Résolution numéro 076-2025**

#### **Participation au souper gastronomique de la Fondation du Carré Saint-Louis**

- ATTENDU QUE la Fondation du Carré Saint-Louis sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à leur 13<sup>e</sup> souper gastronomique qui aura lieu le jeudi 22 mai 2025 ;
- ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager la Fondation du Carré Saint-Louis ;
- ATTENDU QUE les profits de l'événement iront à l'organisme ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire contribuer par l'achat de 2 billets ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'achat de 2 billets pour le 13<sup>e</sup> souper gastronomique de la Fondation du Carré Saint-Louis pour une somme de 400 \$ ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

**Budget 2025**

### **Résolution numéro 077-2025**

#### **Demande d'appui de Festival de Lanaudière pour la présentation d'un concert dans la Municipalité de Saint-Jacques**

- ATTENDU QUE le Festival de Lanaudière sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour la présentation d'un concert afin de contribuer à enrichir la vie culturelle de la région ;
- ATTENDU QUE la Municipalité est intéressée à accueillir le Festival de Lanaudière afin de soutenir la culture musicale ;
- ATTENDU QUE le projet consiste à offrir un concert le 8 juillet 2025, dans la Municipalité de Saint-Jacques, pour une somme de 2 900 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'appuyer le projet du Festival de Lanaudière pour la présentation d'un concert dans la Municipalité de Saint-Jacques, pour une somme de 2 900 \$ ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

#### Résolution numéro 078-2025

#### Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques au Réseau Rues Principales

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est membre du Réseau Rues Principales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques et de verser la somme de 920 \$ (plus taxes applicables) au Réseau Rues Principales pour l'année 2025 ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions des citoyens.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

#### Résolution numéro 079-2025

#### Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 46.

*[Signé]*

Josée Favreau, OMA, g.m.a.  
Directrice générale et greffière-trésorière

*[Signé]*

Madame Josyane Forest,  
Mairesse

Les résolutions numéro 042-2025 à 079-2025 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.